

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE

COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 juin 2018**

Présents : M. Clerbois Jean-Paul
M. Bucquet Gilles
M. Freudenreich Pascal
M. Bergault Jean-Paul

M. Brême Éric
M. Forjan Louis
M. Fabianski Jean-Marc
M. Bouché Jean-Yves

Mme Laly Georgette
Mme Loppin Danielle
Mme Huot Isabelle

Pouvoirs :

Mme Tanguy Maryse à M. Freudenreich Pascal
Mme Samake Jmaïaa à M. Fabianski Jean-Marc
Mme Katty Belin à M. Éric Brême

Absente excusée:

Mme Léandre Frédérique

Absents :

M. Hiernard Pascal
Mme Christelle Maréchal
M. Lassere Jean-François

M. Somveille Gyril
M. Gomez Louis
Mme Gatteau Carine

A été nommé secrétaire : M. Bouché Jean-Yves

Ordre du jour :

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Subventions aux associations,
- Demande de financement court terme à la Caisse d'Épargne,
- Modification du tableau des emplois,
- Centre de loisirs 2018 – Salaires directeurs et animateurs,
- Prime au personnel communal,
- Vente d'un bien communal,
- Redevance Gaz Occupation du domaine public,
- Taxe locale sur la publicité extérieure,
- Modification du bail du 5 Avenue du Général de Gaulle,
- Recensement de la population Désignation du coordinateur communal,
- Rapport d'activités de la Mission Locale,
- Dossier DETR
- Questions diverses

Demande de financement court terme à la Caisse d'Epargne 150.000 €

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de mettre en place un crédit relais de 150.000 € auprès de la Caisse d'Epargne en attendant de percevoir les subventions et le fonds de compensation de la TVA.

La proposition de la Caisse d'Epargne est la suivante :

*Montant total du prêt	150.000 €
*Durée	Un an (12 mois)
*Taux	0.50 %
*Périodicité des intérêts	trimestrielle
*Amortissement	In fine
*Remboursement anticipé	partiel ou total à tout moment et sans pénalité
*Commission d'engagement	0.20 % du montant emprunté, avec un minimum de 300 €
*Déblocage des fonds	Possibilité de déblocage au plus tard 3 mois après l'édition du contrat (possibilité de déblocage 6 mois après l'édition du contrat)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer le contrat du crédit relais d'un montant de 150.000 €.

Monsieur le Maire précise que les recettes (subventions) arrivent.

Modification du tableau des emplois – Avancement de grade

Monsieur le Maire propose l'avancement de grade des agents suivants :

*** Service technique territorial (homme)**

- M. Magnier Laurent Avancement de grade – Echelle C2 Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01.07.2018

*** Service technique territorial (femme)**

- Mme Bénard Nathalie Avancement de grade Echelle C2 – Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01.07.2018

- Mme Dufournieux Evelyne Avancement de grade Echelle C2- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01.07.2018

- Mme Guignot Valérie Avancement de grade Echelle C2 – Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01.07.2018

*** Service animation**

- Mme Bouet Muriel Avancement de grade Echelle C2 – Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe 01.07.2018

- Mme Dufresne Laurence Avancement de grade Echelle C2 – Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe au 01.07.2018

*** Service ASEM**

- Mme Lamblot Karine Avancement de grade Echelle C3 - ASEM (Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe au 01.07.2018

*** Service administratif**

- Mme Verneau Nadine Avancement de grade Rédacteur principal de 2 ème classe – 2 ème grade au 01.07.2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la modification du tableau des emplois.



Prime annuelle

Monsieur le Maire explique que nous avons en 2015 adopté un remaniement sur l'article 4 de l'arrêté de 1989 de la prime annuelle accordée aux agents communaux afin de lutter contre l'absentéisme.

A savoir que la prime serait accordée de la façon suivante :

Prime annuelle x jours de présence

Jours dus

Cette mesure étant couplée à la perte de l'IAT suivant le même mode de calcul, l'effet a été bénéfique un certain temps mais il s'avère qu'aujourd'hui l'effet s'estompe. Nous devons donc faire preuve de réactivité et trouver une autre solution.

A compter du 01 janvier 2018, seul l'article 4 sera modifié. A cet effet, je vous propose une retenue croissante en fonction du nombre de jours d'arrêt.

Jusqu'à 10 jours	Pas de retenue
De 11 à 15 jours	Perte de 25 % de la prime
De 16 à 20 jours	Perte de 40 % de la prime
De 21 à 30 jours	Perte de 60 % de la prime
A partir du 31 ème jour	Perte totale de la prime

Cette mesure ne concernera pas les maternités, les paternités, les décès, les accidents du travail, les congés pour grave maladie, les congés de longue maladie.

La maladie professionnelle, les congés d'adoption, le mariage et le pacs seront rajoutés à compter du 01.01.2019.

Les agents reconnus invalides suite à un arrêt de longue maladie ou de longue durée perdront le bénéfice de la prime.

L'objectif n'étant pas de sanctionner systématiquement, cette mesure peut s'accompagner d'une modification gratifiante du régime indemnitaire.

Seuls les agents qui auront accompli leur temps de travail intégral durant la même année pourront en bénéficier.

Cette modification gratifiante du régime indemnitaire sera accordée par les élus en fonction du nombre d'agents concernés et des sommes retenues sur les agents pénalisés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal acceptent la proposition de modification à compter du 1 er janvier 2019.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 99/2017.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subventions des associations.

	2018
<i>Nom de l'Association</i>	<i>Montant</i>
Humanitaire	
- Croix Rouge	50
- Secours Populaire	800
- Les Restos du Cœur	400
Animaux	
- Association Animaux en Omois Refuge	100
Sport et culture	
- Compagnie d'Arc	300
- JPA	100
- Pétanque Club	600
- Danse en Omois	700
- GAME	440
- Les Amis de la Gaule	100
- Les chasseurs d'Essômes	150
- Sauvegarde de l'Abbatiale	1400
- Etoile Cycliste	300
Environnement	
- CAUE (Architecture)	80
Animations	
- Foyer de Monneaux	700
- Amicale de Crogis	800
- Comité des Fêtes	4000
- Club des Abeilles	280
- Club du 3ème Age	280
- Anciens combattants	50
Kustom Kulture AMO	200
- Association G,V Castel	100
USA FOOTBALL CLUB	100
Nouvelles demandes	
APEI des 2 Vallées	90
LAIC ET SOLIDAIRES	600
ANAT DE L OMOIS	450
Les ambassadeurs du terroir et du tourisme	40
AFSEP Sur les pas de Syrine Leila	100
réserve	1690
Total	15000

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal autorisent le maire à verser les dites Subventions.

Vente d'un bien communal Cadastré section AC n° 83

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant le bien immobilier sis au hameau de Crogis, propriété de la commune d'Essômes sur Marne

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 23 décembre 2015 estime la valeur vénale du dit bien, à 70.000 euros,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.

Il expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide la cession de la propriété immobilière sise au hameau de Crogis, cadastrée section AC n° 83 d'une contenance de 191m² moyennant 65.000 euros, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,

- autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

Monsieur le Maire explique que plusieurs visites ont eu lieu sans jamais aucune suite.

Redevance Gaz – Occupation du domaine public

Monsieur le Maire explique que chaque année, un titre de recettes doit être mis en recouvrement concernant l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018, selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du Conseil Municipal du 27/09/2007.

Le linéaire de réseau public de distribution est de 16.391 mètres.

Taux retenu .0.035 €/mètre

Taux de revalorisation 1.20

Soit un total de 808.42 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

Taxe locale sur la publicité extérieure

Afin de limiter la prolifération anarchique et inesthétique des panneaux et enseignes publicitaires en site urbain, l'article L2333-6 du Code Général des Collectivités territoriales permet aux communes, par délibération du Conseil Municipal prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition, d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure (TPLE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire (art 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Monsieur le Maire propose donc de revoir les tarifs de façon à mettre en recouvrement cette taxe au prix de 13 € le m², applicable au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

* acceptent la proposition faite ci-dessus.

* Autorisent le Maire à signer les documents nécessaires au recouvrement des taxes.

Modification du Bail 5 Avenue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire fait lecture des courriers reçus de Mme Freudenreich et de M. Lopes demandant la modification de leur bail en commun de façon à mettre le bail au nom de Mme Freudenreich Sylvia uniquement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire

* A annuler le bail actuel au nom de Mme Freudenreich et M. Lopes

* A refaire le bail au nom de Mme Freudenreich Sylvia à compter du 1^{er} juillet 2018.

* A mettre en recouvrement les loyers dus chaque mois.

Rapport d'activités de la Mission Locale

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la mission locale 2017 en expliquant toutes les actions menées au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport d'activités 2017 présenté.

Ce rapport est à disposition en mairie.

Recensement de la population – Désignation du coordinateur communal

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

De ce fait, pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers. Les charges et notamment l'organisation à mettre en place, dépendent de la taille de la commune.

Le coordonnateur communal, responsable en bureau de la collecte sera nommé Il faudra que le coordonnateur communal puisse se libérer régulièrement pendant la période de préparation de la collecte, être disponible tout au long de la collecte pour suivre les opérations et rencontrer régulièrement les agents recenseurs et le superviseur de l'INSEE afin de vérifier l'avancement de la collecte hebdomadaire.

Monsieur le Maire propose Mme Nadine VERNEAU pour être coordinateur communal pour le recensement de la population 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à désigner Mme Nadine VERNEAU en tant que coordinateur communal.

Dossier de Demande de DETR – Cheminement doux piétonnier

Monsieur le Maire présente le projet de cheminement doux piétonnier

Le montant du projet s'élève à la somme de 5.352 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention DETR à hauteur de 55 % du montant des travaux hors taxes,
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Dossier de Demande de DETR – Réhabilitation de la Place du Cygne

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la Place du Cygne

Le montant du projet s'élève à la somme de 3.319 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention DETR à hauteur de 55 % du montant des travaux hors taxes,
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Centre de loisirs juillet 2018

Monsieur le Maire explique que le centre de loisirs aura lieu du 7 au 28 juillet prochain.
Mme BOUET Muriel (Coordinatrice des 3 dispositifs) (Personnel de la collectivité)

Prime coordinatrice : 25 % du smic brut : (1498.50 € x 25 % = 374.63 €)

4 / 6 ANS : Contrat animateurs du samedi 07/07 de 9 h à 17 h au samedi 28/07/18 à de 9 h à 13 h

Effectif déclaré à la DDCS : 32 enfants (maximum)

RICHARD Amélia (Directrice) (Personnel de la collectivité) en contrat emploi avenir

BOUZIANE Amandine

LUZURIER Mathilde

GUIGNOT Valérie (Personnel de la collectivité)

MANCA Hélène (Personnel de la collectivité) en contrat d'apprentissage (animatrice stagiaire)

(et si besoin LEBLOND Manon – Personnel communal) en contrat emploi avenir

Animateurs : Indemnité forfaitaire brute de 1318.68 € (soit 133.47 h x 9.88 €) Taux horaire du SMIC en vigueur à la date du contrat

Congés payés : 10 %

Prime directrice : 25 % du smic brut : (1498.50 € x 25 % = 374.63 €)

Heures supplémentaires : 2 heures par nuit effectuées en mini-camp

Date mini-camp :

Du mardi 24 au mercredi 25 juillet 2018 = 1 nuit de camping (Ecole Maternelle Lucien Delage, Essômes)



7 / 12 ANS : Contrat animateurs du samedi 07/07 de 9 h à 17 h au samedi 28/07/18 de 9 h à 12 h.

Effectif déclaré à la DDCS : 45 enfants (maximum)

CATHE Marianne (Directrice)

CATHE Jeanne

GONÇALVES Laurent

RITZLER Aurélien

SACCOMANO Louise

LEBORGNE Kimberley (Animatrice stagiaire BAFA – Rémunération forfaitaire de 280 € brut.

Animateurs : Indemnité forfaitaire brute de 1318.68 € (soit 133.47 h x 9.88 €) taux horaire du SMIC en vigueur à la date du contrat

Congés payés : 10 %

Prime directrice 25 % du brut : (1498.50 € x 25 % = 374.63 €)

Heures supplémentaires : 2 h par nuit passées en mini-camp

Dates mini-camps :

Du lundi 16 au jeudi 19 juillet 2018 = 3 nuits de camping (Fossoy)

Du lundi 23 au jeudi 26 juillet 2018 = 3 nuits de camping (Cap'Aisne – base nautique - Ailette, Chamouille)



13 / 16 ANS : Contrat animateurs du samedi 07/07 de 9 h à 17 h au vendredi 27/07/2018 à 17 h 30.

Effectif déclaré à la DDCS : 23 enfants (maximum)

PERIER Cyril (Directeur) (Personnel de la collectivité)

LEFEVRE-GAILLARD Alexandrine

LABERTHONNIERE Pierre

Animateurs : indemnité forfaitaire brute de 1258.71 € (soit 127.40 h x 9.88 €) taux horaire du SMIC en vigueur à la date du contrat

Congés payés : 10 %

Prime directeur 25 % du smic brut : (1498.50 € x 25 % = 374.63 €)

Heures supplémentaires : 2 h par nuit passées en mini-camp

Dates mini-camps :

Du lundi 16 au vendredi 20 juillet 2018 = 4 nuits de camping (Ile de Loisirs d'Etampes)

Du lundi 23 au jeudi 26 juillet 2018 = 3 nuits de camping (Fossoy)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent

- * la modification du tableau des emplois.
- * la proposition des salaires indiquée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la création des postes ci-dessus.

Modification du tableau des emplois – Création de postes

Suite à l'avancement de grade de certains agents, Monsieur le Maire propose la création de postes suivante :

- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	4 postes
- Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2 postes
- Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1 poste
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - 2 ^{ème} grade	1 poste

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la création des postes ci-dessus.

Questions diverses-

- Inondation de ce matin, beaucoup de dégâts, un état de catastrophe naturel sera demandé, le dossier sera envoyé cette semaine, la route de la borde est très dégradée,
- Réunion sur les éoliennes
- Les travaux de la fibre optique avancent bien,
- Le bulletin municipal devrait être prêt pour fin juin début juillet,
- L'installation des boîtes à livres sur le territoire communal devrait se faire,
- La fête communale aura lieu les 7-8-9 Juillet,
- Très beau concert dimanche dernier dans l'abbatiale,
- L'orchestre de Picardie devrait venir à Essômes en 2019,

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Yves BOUCHE

